



opposition ordonnance pénale et tribunal correctionnel

Par **chrislille**, le **16/12/2012** à **21:45**

Bonsoir à tous et à toutes,

Je me permets de vous contacter car j' ai besoin de vos précieux conseils.

En effet, il ya de cela un an et demi, suite à une garde à vue et une audition devant l' opj(c' etait la nuit) j' ai reçu une ordonnance pénale delictuelle me condamnant à deux mois de suspension de permis et 400 euros d' amende suite à un refus d' obtemperer(sans circoSTANCE aggravante ni alcool ni courese poursuite) juste que je me suis pas arrete qd les pliciers m' ont suivi avec les gyro(sans rien à me reprocher je me suis pas arrete de suite) les policiers m' ont doublé;

Ayant ete à l' epoque en pleine recherche de travail(et donc besoin voiture pour les entretiens) et pensant à l' epoque pourvoir me faire défendre par un bon avocat, j' ai fait opposition à cette ordonnance.

Neanmoins, entre-temps, un avocat a pu consulter le dossier pénal et m' a dit qu' il s' aurait assez difficile de se défendre...

La semaine derniere, j'a i reçu par biais d' huissier une citation à comparaitre devant le tribunal correctionnel de lille pour fin janvier 2013

Pensez-vous néanmoins qu' il est possible des e retracter de cette opposition jusqu' au jour de l' audience(ouvetue des debats)?(si je suis coupable je crains de prendre bp plus cher!!)

Comment puis-je deamnder la non incscription au b2?

Que pensez-vous de la sanction initiale?

Je tiens à preciser que j' ai mes douze points et que je n' ai aucun antécédent judiciaire.

ps: faut-il informer à l' employeur une telle convocation lors de la demande de congés?(ca va le travail est accessible en ter au pire en attendant)

Merci beaucoup par avance,

Cordialement,